

**PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019 A 18 H**

Le quatre avril 2019 à 08 heures 30 s'est réuni le Conseil municipal de la commune nouvelle VALDOULE, convoqué le 31 mars 2019

**Etaient présents : COMBE Liliane, CORREARD Jean-Louis, DEWILDE Claudine, TENOUX Gérard, BOUGEAUD Nathalie, GARAMBOIS Denise, , AUBERT Eveline, CORBIERE Jean, AUBEPART André**

**Absents ayant donné pouvoir :**

**AIMONIER Jean-Luc qui a donné pouvoir à AUBERT Eveline**  
**CHARMET Brigitte qui a donné procuration à TENOUX Gérard**

**Etaient absents :**  
**LOMBARD Philippe, JOUBERT Hervé, CORREARD Thierry, BERENGUIER Jean, TENOUX Stéphane, ENDIGNOUS Lucile, GIROUSSE Gilles, CALISSI BARRAL Jonathan**

Assistaient également : Corinne TENOUX.

**Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 28 Mars 2019, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué le jeudi 04 avril à 08 h 30 et peut valider valablement sans condition de quorum en vertu de l'article L2121-17 du CGCT .**

**Validation du compte rendu de la réunion du 18 mars 2019**

Le compte rendu est validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Vote des quatre taxes**

Le Maire fait lecture de l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelle pour l'année 2019 et informe son conseil qu'il est nécessaire de fixer les taux pour l'année 201.

Il rappelle les taux d'imposition de 2018 et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur son augmentation ou pas.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de voter les taux identiques à l'année dernière, comme ci-dessous mentionnés :

Taxe d'Habitation :	6.39 %
Taxe Foncière (bâti) :	13.49 %
Taxe Foncière (non bâti) :	67.57 %

**Vote des comptes administratifs**

Après présentation des comptes par Madame AUBERT Eveline , le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, a voté et arrêté les comptes administratifs de La Commune Valdoule, du service Eau et Assainissement et de la Ferme Relais comme suit :

Commune : 289 871.53 euros  
 Eau et Assainissement : 24 339.59 euros  
 Ferme relais : 2 836.24 euros

### **Vote du budget primitif Commune, Eau et Assainissement, Ferme relais**

Les Budgets primitifs sont votés à l'unanimité comme ci-dessous :

#### **Commune :**

Fonctionnement : 557 027.53 euros  
 Investissement : 511 194.23 euros

#### **Eau et Assainissement :**

Fonctionnement : 113 096.87 euros  
 Investissement : 281 082.00 euros

#### **Ferme Relais :**

Fonctionnement : 3 380.00 euros  
 Investissement : 71 305.56 euros

### **Approbation des comptes de gestion**

Les trois comptes de gestion établis par la trésorerie de Serres, sont validés et acceptés à l'unanimité des membres présents et représentés .

### **Vote des Subventions**

Le Maire présente les diverses subventions votées par les anciennes Communes les années précédentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions comme suit :

**ADMR Rosans Serres : 500 euros**  
**Croix Rouge : 100 euros**  
**APF : 100 euros**  
**SPA : convention à signer suivant le nombre d'habitants**  
**EMALA : 10 euros (Rémuzat)**  
**FSE Collège de Serres : 100 euros**  
**Assoc sportive Collège de Serres : 100 euros**  
**Comité des Fêtes : 1 500 euros Bruis**  
**1 500 euros Montmorin**

**LES AMIS DE L ECOLE REMUZAT : 50 €**

### **Validation du règlement intérieur de la salle de remise en forme :**

Madame Bourgeaud donne lecture du projet de règlement intérieur de la salle de remise en forme. Un conseiller municipal propose la validation d'un tarif différent pour les personnes extérieures à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de règlement intérieur, et valide le tarif différentiel pour les personnes extérieures à la Commune à raison de 40 euros le trimestre, sachant que tout trimestre commencé est dû en entier. Le Conseil Municipal, valide également la gratuité de l'entrée pour Monsieur Daniel Berger.

### **Devis ONF :**

Madame Aubert présente les trois devis de travaux proposés par l'ONF.

Il s'agit de :

- Pour Montmorin, de la création de périmètre de la parcelle 9 (côté Nord) avec ouverture de layons avec peinture de liserés et placards, largeur de 1.2 à 1.8 m pour un montant total HT de 880.00 euros
- Pour Bruis, de l'entretien des bords de voirie de la piste de l'Adroit des Boyers B73 à l'épareuse pour un montant total HT de 1 140.00 euros
- Pour Sainte Marie, de l'entretien des bords de voirie de la piste B75 et B76 (Serre Rochasson) avec épareuse pour un montant total HT de 1 140.00 euros

Compte tenu que la Commune possède une épareuse, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient uniquement le devis de Montmorin pour un montant total HT de 880.00 euros à 10 voix pour et une abstention.

### **Proposition de coupe de l'année 2020**

Pas décision prise. A reporter au prochain conseil

### **Eclairage public nocturne**

Après présentation des diverses possibilités d'éclairage public par la société Avenir Elec, le Conseil Municipal ne souhaite pas délibérer, mais demande à réfléchir.

### **Questions diverses :**

Madame Aubert présente la requête de Wilfried COLLOMB, à savoir nous céder la parcelle section 088C245 lieu dit Combauche pour la somme de 350 euros. Le conseil Municipal valide cette proposition. Madame Aubert présente également trois devis de Mr Nicolas Aubépart, à savoir deux devis pour voirie et un devis pour réparation fontaine du pied de ville. Nécessité de passer une convention avec la CCSB pour l'utilisation de leur service Agence postale et MSAP.